

La Manche poursuit son idylle avec le Tour Voile



→ Jullouville avait accueilli le Tour Voile lors de la dernière édition, en 2019.

ENTRE LA MANCHE et le Tour Voile, c'est une longue histoire d'amour. Notre département a souvent accueilli l'épreuve, notamment ces dernières années : Jullouville en 2017, Barneville-Carteret en 2018, encore Jullouville en 2019. Barneville-Carteret aurait dû à nouveau recevoir une étape l'an passé, mais la course a finalement été annulée trois mois avant en raison de la crise sanitaire.

Ce n'était que partie remise pour la Manche. Normandie Evénements, qui a repris l'organisation du Tour Voile cette année après le retrait d'ASO, a

dévoilé hier le parcours de la 44^e édition, qui se déroulera du 2 au 24 juillet.

Une première pour Diélette

Et parmi les neuf villes étapes désignées, on retrouve deux ports manchois : Saint-Vaast-la-Hougue et Diélette. La commune de la côte Est du Cotentin accueillera la vingtaine d'équipages les 7 et 8 juillet. Les voiliers rejoindront ensuite le port de la côte Ouest du département, où ils seront les 9 et

10 juillet. C'est la première fois que l'épreuve passera par Diélette.

A noter que cinq étapes de ralliement seront au programme cette année, ce qui constitue une nouveauté en Diam 24, la catégorie de bateau en lice sur le Tour Voile depuis 2015. Les équipages basculeront ainsi en mode course au large. Le final de l'épreuve, disputé sur le modèle du match racing, se déroulera sur un plan d'eau intérieur, le lac de Serre-Ponçon, dans les Hautes-Alpes.

Aurélien REY

LE PROGRAMME

Les villes étapes

Dunkerque (départ), du 2 au 4 juillet
Le Havre, les 5 et 6 juillet
Saint-Vaast-la-Hougue, les 7 et 8 juillet
Diélette, les 9 et 10 juillet
Erquy, les 11 et 12 juillet
La Baule, les 14 et 15 juillet
Châtelailion-Plage, les 16 et 17 juillet
Royan, du 18 au 20 juillet
Serre-Ponçon (arrivée), du 22 au 24 juillet

Les étapes de ralliement

Du Havre à Saint-Vaast-la-Hougue (55 milles)
De Saint-Vaast-la-Hougue à Diélette (52 milles)
De Diélette à Erquy (65 milles)
De La Baule à Châtelailion-Plage (95 milles)
De Châtelailion-Plage à Royan (55 milles)